

Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 24 juin 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (226r, 227v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 24 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43130>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 juin 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Lieu de destination rue Saint-Hyacinthe, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin adresse à Versigny sa correspondance avec son cousin Moret et les pièces comptables qui établissent la régularité du compte de ce dernier.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#), [Relation Godin-Moret](#)

Personnes citées

- [Dolot \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Jacques-Nicolas \(1809-1868\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Quir le 24 juin 1866

226

Monsieur Veraign

- Je vous ai adressé hier les conclusions
additionnelles annotées. aujourd'hui je vous adresse
un paquet contenant
- 1° la copie du compte de M. Esport que dans
mon envoi j'ai annexé avec annotations et les pièces
justificatives de chaque des versements que M.
Esport a fait à ma caisse ces pièces sont jointes
et jointes à chaque des versements qui lui ont été
la lecture est complètement faite sur ce point
 - 2° je dois à M. Esport la restitution de la correspondance
qu'il m'a confiée pour cela. Je vous prie de
conservé avec soin il y a eu deux ou trois pièces jointes
 - 3° la duplicata de l'obligation que je lui ai
souscrite
 - 4° la lecture des articles du journal au 30 janvier
par lequel chaque année le mouvement des
emplois est établi et les bon sont que
une de M. Esport sont inférieurs à une d'emplois
moins capables que lui
 - 5° la lecture du compte de frais de Maison mais
je remarque que cet année 1866 et que cet année
1866 qui servira à justifier que les sommes
portées sur le compte établi par ma femme
comme ayant été prises par moi ont été prises
par elle à la caisse je vous enverrai donc la
lecture cette année demain

5 Le retour des comptes de M^{lle} M^{lle} Lemaire
 Dolot, et Vigier pour faire voir que
 M^{lle} M^{lle} n'est pas le seul de mes employés
 ayant eu et ayant compté sur et chez moi
 tout le trimestre mais quelle lettre
 et quel procès cela va faire si on m'écrit
 que votre concubine fin ait bien besoin et
 comptez sur ma reconnaissance
 je prie d'envoyer une lettre de sous demain
 votre bon service

Sodin